

Bureau du 16 avril 2007

Décision n° B-2007-5144

objet : **Mandat spécial accordé à M. le vice-président Alain Joly pour une mission en Moldavie et en Ukraine**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution des mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la convention de coopération décentralisée signée en 2006 entre la communauté urbaine de Lyon et la ville de Balti, monsieur le vice-président Alain Joly a été invité à se rendre en République moldave du 20 au 24 mai 2007. Il représentera la Communauté urbaine lors de la réunion des représentants des collectivités liées à Balti.

Monsieur le vice-président Alain Joly poursuivra sa mission par un déplacement en Ukraine du 24 au 27 mai 2007. Il y rencontrera notamment monsieur le maire de Nicolajev et organisera avec lui la future mission conjointe Communauté urbaine, Opac du Grand Lyon et Agence d'urbanisme sur le thème de la gestion des parcs de logement.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Alain Joly pour une mission en Moldavie et en Ukraine du 20 au 27 mai 2007.

2° - Les frais engagés pour la mission de monsieur le vice-président Alain Joly seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,